

## **Annexe 3 : Exigences pédagogiques des Universités partenaires**

### **Etudiants d'UT1**

#### **Pour les étudiants français en 1 ère année à UT1 :**

- L'étudiant doit valider l'intégralité de son année (compensation possible par semestre).

#### **Pour les étudiants français en 2e année à UT1 :**

- L'étudiant doit valider l'intégralité de son année (compensation possible par semestre).

#### **Pour les étudiants français en 3° et 4° années à la UV**

- Les étudiants français en mobilité à la UV en 3° et 4° année doivent faire parvenir au responsable pédagogique de Toulouse un contrat d'études indiquant les matières choisies à la UV et la mention du Master 1 choisie à UT1 pour validation.
- Les étudiants français en 3° et 4° année à la UV ne peuvent remplacer une matière par des activités compensatoires (à hauteur de 4,5 ECTS).
- Les étudiants français en 4° année à l'UV bénéficient de matières optionnelles réservées afin de pouvoir valider le choix de leur mention de Master 1 à UT1.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne générale (après compensation des semestres) à UT1, il doit redoubler sa 3° ou 4° année à UT1 tout en poursuivant son cursus en mobilité. L'obtention du double diplôme se fait alors en 5 ans.
- Le diplôme de Master 1 et le diplôme de Grado doivent être validés conjointement. Un étudiant d'UT1 doit, pour valider son Master 1, avoir validé l'intégralité des matières nécessaires à l'obtention du Grado à Valence, selon les règles en vigueur à la UV.

Les étudiants n'ayant pas validé au vu des résultats obtenus à l'UV leur troisième année de licence de droit à UT 1 n'ont pas l'autorisation de s'inscrire à UT1 en master 1. Pour la validation de la licence de droit française, seules les matières de troisième année seront prises en compte.

Ils peuvent :

- Soit abandonner le double diplôme et dans ce cas éventuellement redoubler en troisième année classique à UT 1
- Soit s'inscrire à nouveau en troisième année de licence de droit à UT 1 tout en poursuivant leur cursus à l'UV

Les étudiants n'ayant pas validé leur année de Master 1 au vu des résultats obtenus à l'UV peuvent :

- Soit abandonner le parcours double diplôme et refaire leur année à l'UV
- Soit - pour ceux qui n'ont pas déjà redoublé leur 3ème année - se réinscrire en Master 1 à UT1 et refaire leur année à l'UV

### **Étudiants de l'UV**

#### **Pour les étudiants espagnols en 1 ère année à UV :**

- L'étudiant doit valider l'intégralité de son année.

#### **Pour les étudiants espagnols en 2e année à UV :**

- L'étudiant doit valider l'intégralité de son année. Exceptionnellement, deux matières maximum pourront être redoublées et prises à distance pendant la 3<sup>o</sup> année à UT1. Il n'y aura pas de conditions exceptionnelles relatives à l'évaluation de ces matières en tant qu'étudiants du double diplôme.

#### **Pour les étudiants espagnols en 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> années à UT1 :**

- Les étudiants espagnols en mobilité à UT1 en 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> année doivent établir un contrat d'études indiquant toutes les matières pour validation à travers la plateforme informatique de l'UV.
- Pour le cours de langue vivante : les étudiants espagnols en mobilité à UT1 en 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> année ne peuvent pas choisir la langue espagnole.
- Les étudiants espagnols en 4<sup>o</sup> année à UT1 s'inscriront à UT1 dans le Master 1 équivalent au choix de leur itinéraire à l'UV.